

PROGRAMME
MODIFIÉ



Programme

- Dès 18h30 Des grillades vous seront proposées par la Société de gym dames derrière la salle polyvalente;
- 21h00 Rendez-vous sur la place de l'église;
- 21h15 Départ du cortège emmené par la Fanfare de Saint-Livres. **Seuls les lampions électriques seront autorisés.**
- 21h30 Partie officielle à la grande salle et allocution de M. Marc Morandi, Député au Grand Conseil vaudois. Suivies du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

En raison de la sécheresse actuelle et du fort risque d'incendie, l'Etat de Vaud a interdit les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques sur l'ensemble de son territoire.

Par conséquent, la Municipalité de Saint-Livres est malheureusement contrainte de renoncer au feu patriotique ainsi qu'aux feux d'artifice.

L'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées du 1^{er} août, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés) sont donc strictement interdits avec effet immédiat et y compris pour la Fête du 1^{er} août.

